

Note d'info GDS France – 22/08/2025

Dermatose Nodulaire Contagieuse

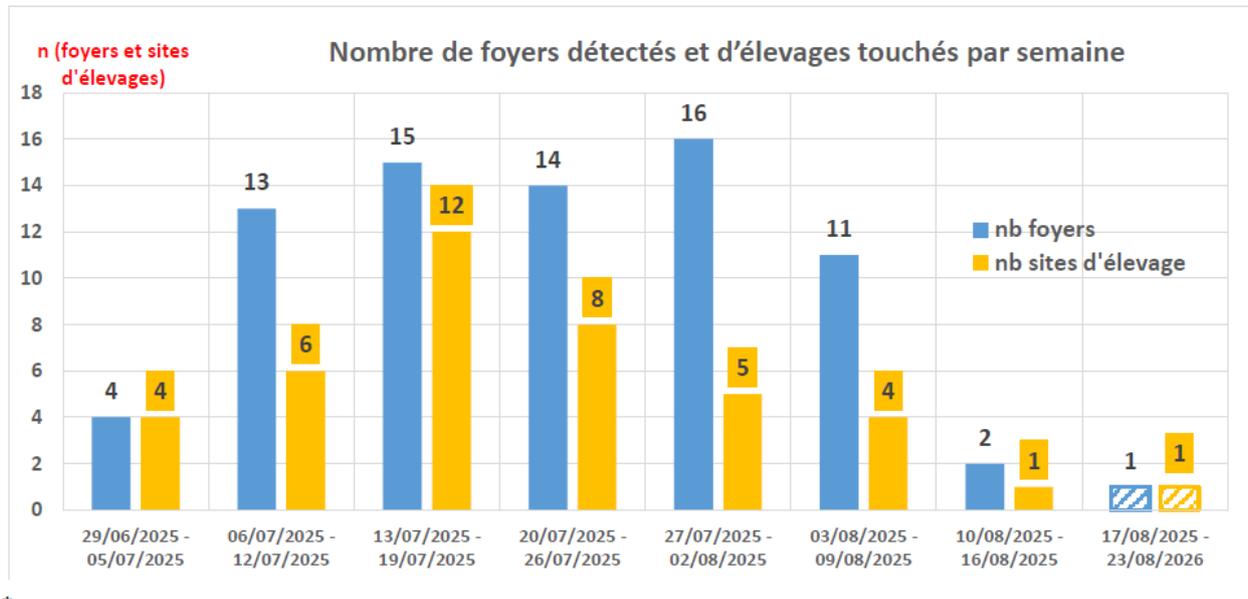
Situation épidémiologique : On dénombre un total de 76 foyers de DNC, dont 32 dans le département de la Savoie et 44 dans le département de la Haute-Savoie. Ces foyers concernent 41 sites d'élevage. Il n'y a pas d'évolution de la zone réglementée. Le dernier foyer a été confirmé hier soir en Savoie et concerne 18 bovins allaitants non vaccinés en estive sur la commune de Chindrieux, limitrophe d'Entrelacs qui est au cœur de la zone infectée.

Le taux de vaccination atteint maintenant 84% de la population cible.

Le nouveau foyer ne change pas la taille de la zone réglementée qui est stable depuis le 23 juillet, mais retarde la date de levée de la zone réglementée.

Cet évènement rappelle qu'il faut rester vigilant et ne pas baisser la garde : la protection vaccinale collective n'est pas encore pleinement en place et le virus est encore présent dans l'environnement des bovins. **Il convient de rester encore très prudent sur le strict respect de l'interdiction de mouvement et des conditions de mouvements dérogatoires.**

Figure 1 : Evolution hebdomadaire du nombre de foyer de DNC et du nombre d'élevages¹ touchés depuis le 29/06/2025



* chiffres non finalisés pour la semaine du 17/08 au 23/08

Modification des mesures financières relatives à la DNC

Arrêté du 13 août 2025 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2025 fixant les mesures financières relatives à la dermatose nodulaire contagieuse (JO 14/8/25).

Un arrêté du 14 août 2025 modifie légèrement l'arrêté du 16 juillet 2025 relatif aux mesures financières en lien avec la DNC et prévoit la possibilité pour les éleveurs concernés par un dépeuplement de foyer de bénéficier d'une avance à 100 % pour la prise en charge des opérations de nettoyage et de désinfection exigées par l'Etat.